

Convoqué le 27/01/2023, le Conseil s'est réuni le mardi 14/02/2023 à 18h30.

Absents : M.A. Sauvaize (procuration à L. Vandois)
H. Villard (procuration à G. Cuenot)

Le secrétariat est assuré par T. Nonnotte

→ Travaux : allées du cimetière : amortissement ... 01/23
La participation de Braillays pour les allées du cimetière s'élève à 2.816,64 €. Le maire propose d'amortir cette somme sur 5 ans à compter de 2023. Acceptée à l'unanimité par le Conseil.

→ Convention de gestion de voirie avec GBM ... 02/23
Par subsidiarité, la commune assure les missions d'entretien courant de voirie et, en contrepartie GBM reverse une rémunération égale à 95% de l'attribution de compensation "entretien courant de voirie". La commune établira un bilan annuel sur l'exécution de la convention qui entrera en vigueur le 01/01/2023.
A l'unanimité le conseil accepte la convention et autorise le maire à la signer.

→ Transfert de charges : coût 2022 ; évaluation 2023 ... 03/23
Le maire propose au conseil d'accepter les conclusions de la CLECT concernant le coût 2022 et l'évaluation 2023 des charges transférées dont les montants sont identiques pour la commune, à savoir :
- en Fonctionnement : - 1.076,89 € - en Investissement : - 1.820,31 €
Adoptée à l'unanimité.

Autres :

RGPD : Pas de changement - T. Nonnotte reste référent communal

Analyses d'eau : Demande faite à GBM pour recherche de Chlorure Vinylique (monomère)

Commission Communale Impôt Directs : Réunion le 24/03 à 18h.

Conseil Municipal : prochaine réunion le 24/03 à 18h30

TIC : programmés le Samedi 18/03

La séance est levée à 20h.

Le Maire, Le Secrétaire, Les Conseillers,

